

Canonica

CONSTANTIN YATALA NSOMWE

Le contrôle de l'activité
administrative
en droit canonique

ARTÈGE LETHIELLEUX

Le contrôle de l'activité administrative
en droit canonique

Constantin YATALA NSOMWE NTAMBWE

Le contrôle de l'activité administrative en droit canonique

ARTÈGE LETHIELLEUX

Imprimatur
P. Philippe Caratgé,
Modérateur général
de la Société Jean-Marie Vianney
9 octobre 2015, mémoire du bx John-Henry Newman

Tous droits de traduction,
d'adaptation et de reproduction
réservés pour tous pays.

© 2016, Groupe Artège
Éditions Lethielleux
10, rue Mercœur - 75011 Paris
9, espace Méditerranée - 66000 Perpignan

www.editionslethielleux.fr

ISBN : : 978-2-249-62400-1
ISBN pdf : 9782249624612

À l'instar de toute société de droit, l'Église catholique romaine dispose d'une Administration exerçant une activité administrative susceptible d'être soumise à un contrôle juridictionnel. Cet ouvrage décrit de manière systématique les actes administratifs canoniques ainsi que la procédure légale de résolution des conflits qu'ils peuvent générer.

PRÉFACE

Dans le gouvernement ordinaire de l'Église, qu'il s'agisse des Églises particulières, des instituts religieux ou des sociétés de vie apostolique, la pratique administrative est constante, soit qu'elle crée des normes particulières, soit qu'elle inflige ou en déclare une peine. Il importe donc que la pratique administrative soit encadrée par le droit et que des procédures de recours et de contrôle garantissent le respect du droit des destinataires de l'acte et l'absence d'arbitraire de la part du supérieur. Ce sont ces mesures de contrôle que notre auteur a voulu mettre particulièrement en lumière dans ce traité qui expose de manière claire l'ensemble du droit administratif en vigueur dans l'Église latine.

La deuxième partie de l'ouvrage, la plus importante, examine tous les aspects du contentieux administratif canonique. Ces pages aideront les ordinaires et les supérieurs majeurs à mieux cerner leurs droits et obligations lorsqu'ils prennent des décisions par voie de décret particulier. Les titulaires d'un pouvoir exécutif qui émettent un décret particulier doivent recueillir toutes les informations appropriées et agir de manière à ne léser les droits de personne. Le destinataire d'un décret particulier dispose du droit de recours auprès du supérieur qui a publié le décret ou auprès du tribunal administratif.

L'Abbé Yatala met en lumière les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'instauration d'un tribunal administratif par la conférence épiscopale. Actuellement la Signature Apostolique est l'unique tribunal administratif dans l'Église.

Ce livre est à la fois un guide pratique et une excellente introduction à l'étude du droit administratif dont on pressent qu'il devra recevoir encore quelques perfectionnements

pour combler des lacunes qui apparaissent dans le dispositif actuel.

+Roland Minnerath
Archevêque de Dijon
Président du Conseil pour les questions canoniques
de la Conférence des Évêques de France

SOMMAIRE

DÉDICACE	13
AVANT-PROPOS	15
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	17
BIBLIOGRAPHIE	19
INTRODUCTION GÉNÉRALE	37
PARTIE I	
L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE CANONIQUE	39
Introduction	41
Chapitre 1	
Les actes administratifs généraux	43
Section 1 : Les décrets généraux	43
Section 2 : Les décrets généraux exécutoires	44
Section 3 : Les instructions	45
Chapitre 2	
Les actes administratifs particuliers	47
Section 1. Les normes communes aux actes administratifs particuliers	48
Section 2. La typologie des actes administratifs particuliers	65
Conclusion	139
Partie II	
LE CONTENTIEUX ADMINISTRATIF CANONIQUE	141
Introduction	143
Chapitre 1	
La notion de contentieux administratif	145
Section 1. La définition du contentieux administratif	145
Section 2. La finalité du contentieux administratif	146

Section 3. Les systèmes du contentieux administratif	153
Chapitre 2	
Les organes de la juridiction administrative canonique	159
Section 1. Le Supérieur	160
Section 2. La Signature Apostolique	162
Section 3. Le « tribunal administratif » du canon 1400 §2	170
Chapitre 3	
La procédure de résolution des litiges administratifs	193
Section 1. Les moyens pour éviter les procès canoniques	193
Section 2. Les voies de droit contre les actes administratifs particuliers	209
Conclusion	267
INDEX DES MOTS-CLÉS	269
TABLE DES MATIÈRES	275

DÉDICACE

*À mes chers parents,
Constantin YATALA NTAMBWE
et Christine MANYINGO MANGASA,
arrachés à mon affection au moment
où j'avais le plus besoin d'eux;*

*À mes frères et sœur,
Félix NGONGO YATALA,
Constantin YATALA NGOYI
et Antoinette MUDIMBI YATALA;*

*À mon Professeur,
Yves-Marie LE ROY
dont je n'oublierai jamais la rigueur
et l'humanité;*

Je dédie cet ouvrage.